

Après débat, et—

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (185), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Roebuck, appuyé par l'honorable sénateur Kinley, à l'effet que le gouvernement soit requis de soumettre à la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution un projet d'amendement concernant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, adjonction connue comme "Bill canadien des droits de l'homme et des libertés fondamentales",

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

*(Pour texte complet de la motion ci-haut mentionnée, voir les Procès-verbaux du Sénat du 3 novembre 1949.)*

Le Sénat s'ajourne.